

INSTALLATION DU CONNECTEUR A CORDE SANS PIECE DE RACCORDEMENT COMME ELEMENT DE RACCORDEMENT

1. Ceinturer le connecteur à corde au tour d'un point de structure portante (point de construction fixe), p.ex. de poutre en acier ou d'une tube - figure A.

Remarque : Le rayon minimal sur lequel la corde peut être ceinturée ne peut pas être inférieur à 3 mm.

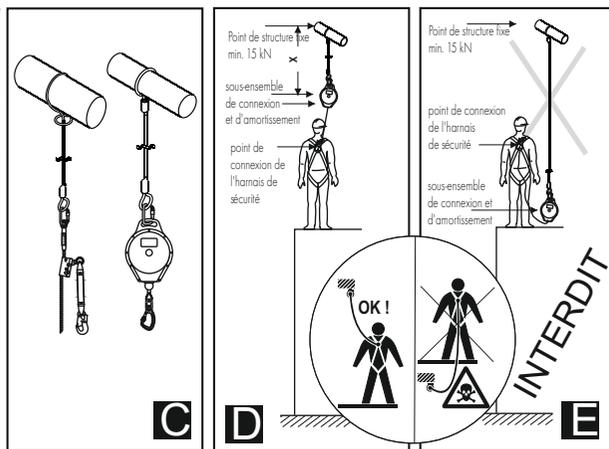
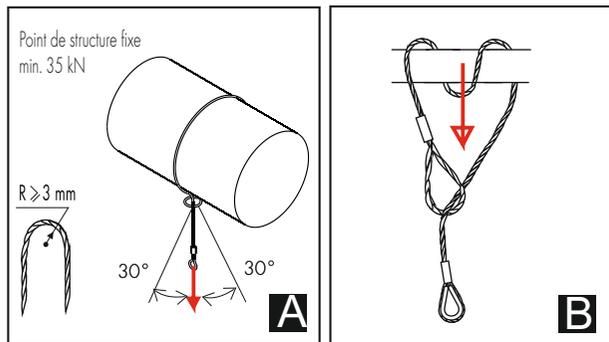
2. Le connecteur à corde peut être ceinturé plus qu'une fois pour, par exemple, raccourcir sa longueur - figure B.

3. Attacher au mousqueton ovale un sous-ensemble de connexion et d'amortissement, p.ex. amortisseur à corde, une ligne de vie des équipements à auto-serrage, etc. conformément à une de méthodes indiquées - figure C.

4. Il convient de payer attention sur l'espace supplémentaire « x » qui se crée entre le point auquel le connecteur à corde est attaché et le sous-ensemble de connexion et d'amortissement - figure D.

Cette distance peut avoir l'impact sur le fonctionnement de l'équipement de protection contre la chute, son localisation et la voie de l'arrêt de la chute. Tous les calculs concernant la sécurité au travail dans un endroit donné, de la voie d'arrêt de chute, de l'espace libre sous le lieu de travail exigé, doivent tenir compte de ladite distance. Le sous-ensemble de connexion et d'amortissement doit être situé au-dessus du point d'encrage de l'harnais de sécurité auquel il est connecté.

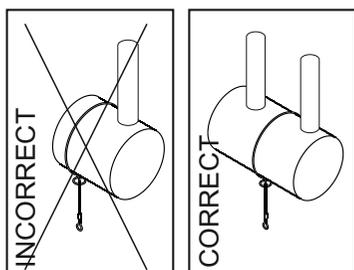
Il est strictement interdit de connecter le sous-ensemble de connexion et d'amortissement au-dessous du point d'encrage de l'harnais de sécurité - figure E.



REMARQUE!

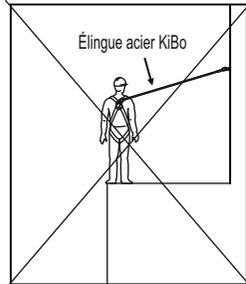


Le point de structure fixe auquel le connecteur à corde est attaché doit avoir une résistance minimale de 15 kN, doit être localisé au-dessus du poste de travail et sa construction doit rendre impossible le passage ou la déconnexion autonome du connecteur à corde. Il est conseillé d'utiliser les points de structure marqués et certifiés, conformes à la norme EN 795.



REMARQUE!

Le connecteur à corde peut être équipé uniquement de mousqueton certifié conforme à la norme EN 362. Il convient d'utiliser les mousquetons ovales ou leurs correspondants certifiés construits d'une barre d'acier min. 10 mm.



- Avant tout usage du connecteur à corde, il convient de procéder à l'inspection de tous les éléments composants (cordes, manchons de serrage) et vérifier l'absence des défauts mécaniques, chimiques et thermiques. L'inspection doit être assurée par l'utilisateur du connecteur. En cas de constatation des défauts, le connecteur à corde doit être retiré d'usage. Le dispositif doit être également retiré de l'usage et envoyé au fabricant pour l'évaluation de sa disponibilité à l'usage en cas de quelconques défauts quant à l'état du connecteur à corde.

- Avant tout usage de l'équipement de protection contre la chute d'hauteur composé du connecteur à corde, il convient de vérifier si tous les éléments du système sont correctement connectés et collaborent avec d'autres éléments sans perturbations, et s'ils sont conformes aux normes en vigueur :

- EN 361 – harnais de sécurité
- EN 354, EN 355, EN 353-1, EN 353-2, EN 360, EN 362 – sous-ensembles de connexion et d'amortissement
- EN 795 – dispositifs de connexion

LES PRINCIPALES REGLES D'UTILISATION DE L'EQUIPEMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION CONTRE LA CHUTE D'UNE HAUTEUR

- l'équipement individuel de protection doit être utilisé uniquement par des personnes formées dans le cadre de son utilisation.
- l'équipement individuel de protection ne peut pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé influe sur la sécurité de l'utilisation quotidienne ou lors d'action de sauvetage.
- il faut préparer un plan d'action de secours de façon à faire face à toute urgence qui pourraient survenir lors du travail.
- il est interdit d'effectuer quelconques modifications à l'équipement sans l'autorisation écrite du fabricant.
- toute réparation de l'équipement peut être effectuée uniquement par le fabricant de l'équipement ou par son représentant autorisé.
- l'équipement individuel de sécurité ne peut pas être utilisé contrairement à son but d'utilisation.
- l'équipement individuel de sécurité est un équipement personnel et doit être utilisé par une seule personne.
- avant l'utilisation assurez-vous que tous les éléments de l'équipement qui forment le système de protection contre la chute coopèrent entre eux correctement. Vérifiez périodiquement les raccords et les ajustements des éléments de l'équipement afin d'éviter leur détachement ou desserrement spontané.
- il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection où un quelconque élément de l'équipement qui pourrait gêner leur fonctionnement.
- avant chaque utilisation de l'équipement individuel de protection il faut effectuer un examen visuel précis afin de vérifier son état et son fonctionnement correct.
- lors de l'examen visuel il faut vérifier tout les éléments de l'équipement en prêtant une attention particulière au moindre endommagement, usure excessive, corrosion, débit, coupure et fonctionnement incorrect. Il faut prêter une attention particulière pour le matériel suivant :
 - des harnais de sécurité et des ceintures de maintien au travail: aux points d'accrochage, éléments de réglage, boucles d'attaches, sangles, coutures, passants ;
 - de l'absorbeur d'énergie: aux boucles d'accrochage, à la sangle ou corde, aux coutures, à l'enveloppe, aux connecteurs;
 - longues textiles et cordages: aux cordes, sangles, boucles, cosses, raccords, éléments de réglage, tresses des cordes et épissures, connecteurs;
 - longe métallique et ligne de vie: aux câbles, pinces, boucles, cosses, raccords, éléments de réglage;
 - antichute retractable: à la corde ou sangles ou câbles, au fonctionnement correct de l'enrouleur et du mécanisme de blocage, à l'enveloppe, l'absorbeur, connecteurs;
 - antichute mobile: à l'appareil, au déplacement correct le long de la ligne, au fonctionnement du mécanisme de blocage, aux poulies, vis et rivets, connecteur;
 - connecteur: au corps, au rivetage, cliquet principal, au fonctionnement du mécanisme de fermeture et verrouillage.
- au moins une fois par an, après chaque 12 mois d'utilisation l'équipement individuel de sécurité doit être mis hors service afin d'effectuer une révision périodique précise. La révision périodique peut être effectuée par une personne de l'établissement de travail responsable des révisions périodiques de l'équipement de protection et formée dans ce cadre. Les révisions périodiques peuvent être également effectuées par le fabricant de l'équipement ou une personne ou une entreprise autorisée par le fabricant. Il faut vérifier avec précision tout les éléments de l'équipement en prêtant une attention particulière au moindre endommagement, usure excessive, corrosion, débit, coupure et fonctionnement incorrect (voir le point précédent). Dans certains cas si l'équipement de protection a une construction complexe et compliquée comme par exemple les dispositifs d'arrêt automatique, les révisions périodiques peuvent être effectuées uniquement par le fabricant de l'équipement ou son représentant autorisé. Une date d'une prochaine révision sera fixée après la révision périodique.

- les révisions périodiques régulières sont une sécurité essentielle pour l'utilisateur qui dépend de la pleine efficacité et durabilité de l'équipement.
- lors des révisions périodiques il faut vérifier la lisibilité de toutes les désignations de l'équipement de protection (la propriété de l'appareil donné).
- toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat et de mise en service, nom de l'utilisateur, informations concernant les réparations, les révisions et les mises hors service) doivent être notées dans la carte d'utilisation de l'appareil donné. L'établissement de travail où l'équipement donné est utilisé est responsable des notes dans la carte d'utilisation. La carte est remplie par la personne responsable de l'équipement de protection dans l'établissement de travail. Il est interdit d'utiliser l'équipement individuel de sécurité qui ne possède pas de carte d'utilisation remplie.
- si l'équipement est vendu en dehors de son pays d'origine le fournisseur de l'équipement doit munir l'équipement d'un manuel d'utilisation, de maintenance et d'informations concernant les révisions périodiques et la réparation de l'équipement dans la langue en vigueur où sera utilisé l'équipement.
- l'équipement individuel de protection doit être immédiatement mis hors service si quelconque doute concernant l'état de l'équipement ou son fonctionnement correct apparaissait. Une nouvelle mise en service de l'équipement peut être effectuée après la réalisation d'une révision détaillée par le fabricant de l'équipement et après l'expression de son accord écrit pour la réutilisation de l'équipement.
- l'équipement individuel de protection doit être mis hors service et mis au rebut (doit être complètement détruit) s'il a été utilisé pour empêcher une chute.
- uniquement les harnais d'antichute (conforme à la EN 361) sont le seul matériel autorisé servant à maintenir le corps dans l'équipement individuel de protection contre la chute d'une hauteur.
- le point (l'appareil) d'ancrage de l'équipement de protection contre la chute d'une hauteur doit avoir une structure stable et un positionnement qui limite la possibilité de chute et qui minimise la hauteur de la chute libre. Le point d'ancrage de l'équipement doit se trouver au dessus de l'utilisateur. La forme et la structure du point d'ancrage doivent garantir un raccord permanent de l'équipement et ne peuvent pas permettre un détachement spontané. La résistance statique minimale du point d'ancrage de l'équipement individuel de protection contre la chute est de 15 kN. Il est recommandé d'utiliser des points d'ancrage de l'équipement certifiés et désignés conformes à la EN 795.
- il faut obligatoirement vérifier l'espace libre sous l'emplacement du travail où sera utilisé l'équipement individuel de protection contre la chute d'une hauteur afin d'éviter le choc avec des objets ou une surface inférieure lors de la chute. La valeur de l'espace libre requis sous l'emplacement de travail doit être vérifiée dans le manuel d'utilisation de l'équipement de protection que vous prévoyez d'utiliser.
- lors de l'utilisation de l'équipement il faut prêter une attention particulière aux événements dangereux influant sur le fonctionnement de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur et en particulier :
 - le nouage et le frottement de la corde contre des bords coupants; - les chutes pendulaires, - la conductibilité électrique; - quelconques endommagement comme les coupures, les débits, la corrosion; - l'effet des températures extrêmes; - l'effet négatif des conditions climatiques; - l'action des produits chimiques.
- l'équipement individuel de protection doit être transporté dans des emballages le protégeant contre l'endommagement ou l'eau, par exemple dans des sacs faits de tissu imprégné ou dans des valises ou caisses en plastique ou en acier.
- l'équipement individuel de protection doit être nettoyé et désinfecté de tel façon à ne pas abîmer le matériau (la matière) dont le matériel est fait. Pour les matériaux textiles (sangles, cordes) il faut utiliser des produits de nettoyage pour tissus délicats. Il peut être lavé à la main ou dans la machine à laver. Il faut le rincer soigneusement. Les parties en plastique doivent être lavées seulement avec de l'eau. L'équipement trempé durant son utilisation ou son nettoyage doit être complètement séché dans des conditions naturelles loin des sources de chaleur. Les parties et mécanismes métalliques (ressorts, charnières, cliquets etc.) peuvent être périodiquement légèrement huilées afin d'améliorer leur fonctionnement.
- l'équipement individuel de protection doit être entreposé librement emballé dans des pièces sèches bien aérées, protégées contre la lumière, le rayonnement ultraviolet, la poussière, les objets coupants, les températures extrêmes et les substances agressives.

L'établissement de travail où est utilisé l'équipement donné est responsable des inscriptions dans la carte d'utilisation.

La carte d'utilisation doit être remplie avant la première mise en service de l'équipement.

Toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat et de mise en service, nom de l'utilisateur, informations concernant les réparations, les révisions et les mises hors service) doivent être notées dans la carte d'utilisation de l'appareil donné.

La carte est remplie par la personne responsable de l'équipement de protection dans l'établissement de travail. Il est interdit d'utiliser l'équipement individuel de sécurité qui ne possède pas de carte d'utilisation remplie.

CARTE D'UTILISATION

TYPE DE L'EQUIPEMENT		REFERENCE			
NUMERO DE SERIE		DATE DE PRODUCTION			
NOM DE L'UTILISATEUR					
DATE D'ACHAT		DATE DE MISE EN SERVICE			
REVISIONS TECHNIQUES - HISTORIQUES					
	DATE DE REVISION	CAUSE DE LA REVISION OU DE LA REPARATION	ENDOMMAGEMENT CONSTATE, REPARATIONS EFFECTUEES, AUTRES REMARQUES	DATE DE LA REVISION PROCHAINE	NOM / SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE
1					
2					
3					
4					

Mägert G&C Bautechnik AG
Sonnenbergstrasse 11, CH-6052 Hergiswil

Le Certificat européen a été établi à CETE APAVE SUDEUROPE,
BP 193, 13322 Marseille, France 0082.



Notice d'utilisation

EN 795:1996+A1:2000 Classe B

CE 0082

Avant toute utilisation de l'équipement lire attentivement la présente notice



ÉLINGUE ACIER KIBO

Mägert G&C Bautechnik AG

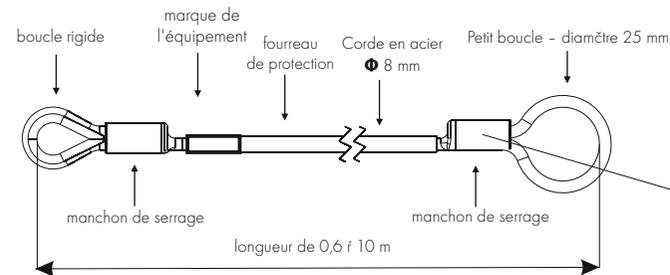
3076A (1m), 3076B (2m), 3076C (5m)

Le certificat européen a été délivré par CETE APAVE SUDEUROPE BP 193. 13322 Marseille CEDEX France – 0082

Le connecteur *f* corde 3076A, 3076B, 3076C représente un élément composant de l'équipement de protection contre la chute d'hauteur. Le connecteur doit être utilisé comme un dispositif d'ancrage mobile et provisoire de classe B, permettant de connecter au point de la structure fixe un sous-ensemble de connexion et d'amorçage. Le connecteur est conforme à la norme EN 795 (Protection contre la chute d'hauteur – Dispositifs d'ancrage).

CONSTRUCTION

Le connecteur *f* corde est construit d'un tronçon de corde inoxydable Ø 8 mm d'une longueur de 0,6 ± 10 m, comportant sur ses extrémités par des boucle *f* diamètres divers permettant d'exécuter une boucle sans besoin d'une pièce de raccordement supplémentaire.



Mois et année de la prochaine inspection. Ne pas utiliser le dispositif après l'expiration de cette date. Attention: Avant la première utilisation, il faut indiquer la date de la révision (la date confirmant le début de la période d'utilisation + 12 mois, p.ex.: première utilisation le 01.2006 indiquer la révision pour le 01.2007).



PÉRIODE D'UTILISATION

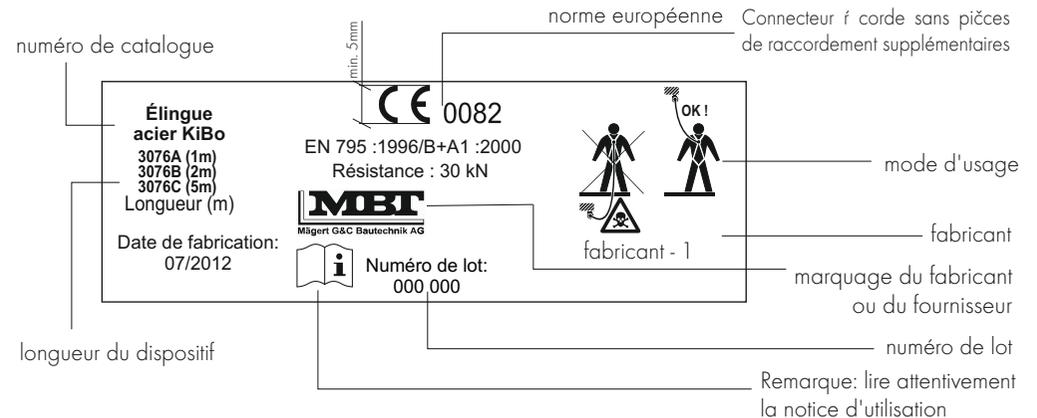
Le connecteur *f* corde peut être utilisé pendant une période de 5 ans à compter de sa première mise en exploitation. Après la période de cinq premières années de l'usage, il faut procéder à une révision d'usine.

La révision peut être effectuée par :

- le fabricant du connecteur
- une personne agréée par le fabricant,
- une entreprise agréée par le fabricant.

Pendant la révision, la période d'utilisation jusqu'à la prochaine révision, sera définie.

MARQUAGE DE L'ÉQUIPEMENT



numéro de catalogue

norme européenne Connecteur *f* corde sans pièces de raccordement supplémentaires

mode d'usage

fabricant

marquage du fabricant ou du fournisseur

numéro de lot

Remarque: lire attentivement la notice d'utilisation